

### ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/ad76adf4-b838-4fd2-a424-38d656eddcbb>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/ad76adf4-b838-4fd2-a424-38d656eddcbb> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

### ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Pascal Alexandra](#)

Date de soutenance : 06-12-2016

Directeur(s) de thèse : [Lepage Agathe](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

### ▼ Informations générales

Discipline : Droit pénal

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Affaires pénales, Principe de publicité, Procédure pénale, Service public, Opinion publique, Surmédiation, Principes démocratiques, Libertés fondamentales

**Mots-clés** :

- Médias et justice - France
- Publicité de la justice - France
- Procédure pénale - Dans les médias - France
- Secret -- Droit - France
- Liberté d'information - France
- Opinion publique
- Procès équitable - France


**Résumé** : En France, depuis plus d'une soixantaine d'années, la médiatisation des affaires pénales s'est nettement accentuée. Ce constat s'explique en raison de la multiplication des supports (presse, radio, télévision, internet), et de l'intérêt croissant que les journalistes portent aussi bien aux simples faits divers, qu'aux affaires politico-judiciaires. Le public se passionne pour cette actualité sans cesse renouvelée, tout en ignorant la plupart du temps les règles juridiques techniques et complexes du droit pénal et de la procédure pénale. Au-delà du principe de publicité du procès pénal qui autorise, dans une certaine mesure, sa médiatisation par le relais de la presse écrite et audiovisuelle, l'information s'étend dorénavant avec force aux phases secrètes de la procédure. Non sans difficulté, le Droit s'est adapté aux réalités d'une société de la communication, en créant des fenêtres de publicité au cours de la procédure. L'Institution judiciaire se plie aussi aux nécessités de la communication en transmettant des messages aux citoyens par le vecteur des médias. Les enjeux diffèrent. Les médias remplissent une mission de service public en informant le peuple. L'urgence du travail journalistique – et la recherche d'informations inédites ou spectaculaires – s'opposent aux lenteurs nécessaires du temps de la justice qui n'est pas le même que celui de la presse moderne, surtout quand elle est mue par une logique concurrentielle. La justice pénale entend valoriser le bon fonctionnement du système judiciaire à travers les informations qu'elle diffuse. Les dérives tendant à transformer la médiatisation de la justice pénale en une justice pénale « médiatique » se multiplient. La confrontation de ces objectifs distincts est source de conflits dont la résolution repose sur la quête perpétuelle d'un équilibre entre les grands principes démocratiques et les libertés fondamentales consacrés par le droit national et supranational.

### ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

### ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star  
Identifiant : 2016PA020061  
Type de ressource : Thèse

---